PROCÈS-VERBAL DU

1er COMITÉ CONSULTATIF ALLOCATION DE RESSOURCES

Section Psychiatrie

*Mercrediv17 avril 2024 – 10h en visioconférence*

**1. Les participants**

Le Président du CCAR, Docteur Stéphane BOURCET (pédopsychiatre) / titulaire

- Pour la FHF :

Monsieur Franck POUILLY (directeur, CH de Manosque et CH de Digne) / titulaire

Docteur Annie DURIEUX (CH Buëch Durance - Laragne) / titulaire

Madame Magali COLLAS (DAF, CHU de Nice) / titulaire

Madame Marie-Laure PIQUEMAL-RATOUIT (directrice, CH Montfavet) / titulaire

Docteur Tiphaine KROUCH (PCME CH Valvert) / suppléante

Madame Gaëlle DUFOUR (Directrice CHS Montperrin Aix-en-Provence) / titulaire

- Pour la FEHAP :

Monsieur Matthieu FORGEAT (Directeur du la clinique Saint-Paul de Mausole) / titulaire

- Pour la FHP :

Monsieur Eric FOLACCI (Directeur RAMSAY SANTE- Clinique Saint Michel- Clinique des 4 saisons) / titulaire

Monsieur Alain LONGONE (Directeur de la Clinique Saint Didier (84)) / suppléant

Docteur Marcel ALCHECH (Directeur Général et Président de la CME de la Clinique La Lauranne) / titulaire

- Pour l’UNAFAM :

Monsieur Jean-Yves MAQUET (Délégué Régional adjoint de l’Unafam) / titulaire

Madame Isabelle LEROI (Déléguée Régionale de l’Unafam) / suppléante

- Pour ADVOCACY France :

Madame Sonia SUEZ (GEM.ADVOCACY MARTIGUES) / titulaire

- Pour l’ARS :

Docteur Guillaume GAUBERT, médecin de santé publique référent en psychiatrie et soins en détention

Madame Caroline VAN DE VONDELE, chargée de mission soins en détention et psychiatrie

Madame Sihem BEDDIAFI, chargée d’allocation de ressources

Monsieur Olivier PANZA, chef du service régulation financière

Monsieur Mathieu JARDIN, chargé de mission réformes de financement

**Quorum :** 10 membres présents avec une DPI valide / 10 votants en début de séance

**Le quorum de 7 est donc réuni.**

**2. Rappel de l’ordre du jour :**

1/ Validation du compte rendu du CCAR de 15/09/2023

2/ Information composition comité / élection du vice-président

3/ Rappels sur le calendrier de déploiement de la réforme du financement

4/ Présentation de la nouvelle instruction

5/ Retour sur la dotation populationnelle 2023

6/ Feuille de route 2024

**3. Déroulé de l’ordre du jour :**

* Le compte rendu du CCAR du 15.09.2023, modifié à la marge, est validé par les membres.
* Information sur les changements de composition du comité (Arrêté complet disponible sur le site de l’agence) :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Arrêté de mars 2023** | **Arrêté d’avril 2024** |
| FHF 2 Suppléant | **Isidorine REBOUL**Directrice par Intérim CHS Buech Durance  Laragne | **Jean-Michel ORSATELLI**Directeur CH Buech Durance |
| **FHF 3 Titulaire** | **Stephane SWEERTVAEGHER**Directeur des Opérations CHU Nice   | **Magali COLLAS**Directrice adjointe Pôle Performance CHU Nice |
| FHF 3 Suppléant | **Magali COLLAS**Directrice adjointe Pôle Performance CHU Nice | **Philippe KLIMCZAK**directeur des affaires financières et du contrôle de gestion CHU Nice |
| **FHF 4 Titulaire** | **Pascal RIO**Directeur CHS Montperrin Aix-en-Provence   | **Gaëlle DUFOUR** Directrice CHS Montperrin Aix-en-Provence   |
| **FHF 5****Suppléant** | **Jean-Marc BARGIER****Directeur CH Pierrefeu du Var** | **Thierry ACQUIER****Directeur CH Ed-Toulouse Marseille** |
| **FEHAP 1 Titulaire**  | **Stéphanie DURAND** Directeur du Centre Hospitalier Sainte Marie | **Matthieu FORGEAT**Directeur du la clinique Saint-Paul de Mausole |
| **FHP 1 Titulaire** | **Nicolas CHOUTET**Directeur des Opérations Adjoint – Santé Mental du Groupe RAMSAY GDS | **Eric FOLACCI**Directeur RAMSAY SANTE- Clinique Saint Michel- Clinique des 4 saisons |

* Election du vice président :

1 Candidature déclarée : Dr ALCHECH (FHP), élu à l’unanimité des votants (10 votes)

* La présentation du calendrier de déploiement de la réforme ainsi que de l’instruction actualisée n’appelle pas de questions ni remarques de la part des membres. A leur demande, la présentation des délégations 2023 de la dotation populationnelle sera en revanche étoffée d’une consolidation par statut (*cf.* support transmis *a posteriori*)
* A l’issue de la présentation, plusieurs membres s’interrogent sur la valorisation de l’activité ambulatoire, car les pondérations attribuées à cette modalité ne sont pas définies, pour les établissements ex-OQN, par l’arrêté du 30 mars 2023, relatif notamment à la DFA.

-> Le problème est circonscrit aux créations d’activités, car les activités existantes, ambulatoires ou non, sont toutes concernées par la sécurisation. Mais à ce jour, la réglementation ne nous permet pas d’accompagner de nouvelles activités ambulatoires pour la partie DFA des recettes des établissements ex-OQN

## **4. Informations diverses**

La première circulaire budgétaire (C1), intervenant en juin, sera l’occasion de déléguer la partie « sécurisation » de la dotation populationnelle. Ces crédits faisant l’objet d’un cadrage strict par le niveau national, le comité ne sera pas invité à se prononcer sur la première phase de délégation de ces crédits. Les éléments communiqués par le niveau national feront en revanche l’objet d’un mail d’information aux membres.

La fraction de croissance de la dotation populationnelle - dont le montant et la composition seront connus à l’issue de cette C1 - sera elle déléguée lors d’une deuxième phase budgétaire, après réunion du comité.

## **5. Ajournement**

La réunion est ajournée par le Docteur BOURCET à 11h20.